PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités

Arrêté

Portant modification de la composition des représentants du personnel
au sein du conseil médical en formation plénière
compétent à l'égard des agents de la mairie et
du centre communal d'actions sociales du Pontet

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°87-602 modifié du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, et notamment son article 4,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du 14 février 2024 publié au journal officiel le 15 février 2024 portant nomination de Monsieur Thierry SUQUET en qualité de préfet de Vaucluse ;

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Vaucluse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2025 portant nomination de madame Christine MAISON, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, en qualité de directrice

Services de l'État en Vaucluse
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
84905 AVIGNON CEDEX 09
courriel : ddets-direction@vaucluse.gouv.fr
Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

2 sites géographiques :
Site CHABRAN
2 Avenue de la folie – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN
6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00

départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Vaucluse, à compter du 1er avril 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er avril 2025 donnant délégation de signature à Madame Christine MAISON, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse ;

Considérant l'arrêté municipal n°2023_RH_0019 du 06 janvier 2023 de la commune du Pontet, portant désignation des représentants de la mairie et du centre communal d'actions sociales devant siéger au conseil médical en formation plénière,

Considérant l'arrêté municipal n°2025_RH_0273 du 30 juin 2025 de la commune du Pontet, portant modification de la composition du conseil médical en formation plénière,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 23 mai 2023 est abrogé.

Article 2 : Sont désignés, en qualité de représentants du personnel de la mairie et du centre communal d'actions sociales du Pontet au sein du conseil médical en formation plénière :

CATEGORIE A :

Titulaires :
- DUNAND-BLACHERE Stéphanie
- AMOUROUX Murielle

Suppléants :
- DELLONG-MENG Catherine
- ARU Laurent
- FAJEAU Olivier
- TACCHINI Valérie

CATEGORIE B :

Titulaires :
- BOUSNANA Hafid
- SANCHEZ Christelle

Suppléants :
- PELLEGRINI Maïté
- FAJEAU Carine
- HACHET Grégory
- PAILLARD Cécile

PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

CATEGORIE C :

Titulaires : - DIBON Jérôme
- KEBOUR Kamel

Suppléants : - RIEU Fatima
- MAJJOUDOU Zahia
- DA SILVA Joseph
- CARTOUX Nathalie

Article 3 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants du personnel prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux commissions au titre desquelles ils ont été désignés.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Article 5 : Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes, cedex 09, également dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois d'un recours administratif valant rejet implicite.

La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : https://www.telerecours.fr

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 05 SEP. 2025

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse
La directrice départemental adjointe

Nelly BLOUET